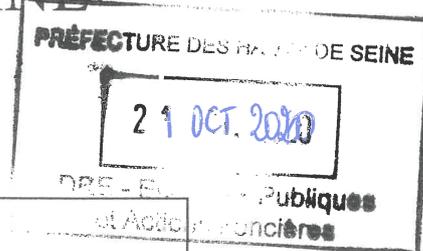


**PREFECTURE DU DEPARTEMENT
DES HAUTS DE SEINE**



**Enquête publique
Du 17 septembre 2020 au 02 octobre 2020
N° E20000017/95**

**MISE EN COMPATIBILITE DU PLU
DE LA COMMUNE DE BAGNEUX POUR
LA RESTRUCTURATION DU
TECHNICENTRE SNCF A BAGNEUX**

**CONCLUSIONS MOTIVEES DU
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le Plessis Robinson
Le 19 octobre 2020

Commissaire enquêteur
Olivier JACQUE

1 - Rappel de l'objet de l'enquête publique

Dans un contexte de demande croissante des déplacements, la SNCF, dans le cadre d'un contrat avec Ile-de-France Mobilités, va moderniser les trains franciliens et, en conséquence, les ateliers de maintenance afin qu'ils aient la capacité d'accueillir les nouveaux trains. Les technologies qui équipent ces nouveaux trains nécessitent, dans le cas du technocentre situé à Bagneux, une restructuration lourde des infrastructures. En particulier, les locaux en rotonde destinés à recevoir les locomotives et les voitures de passagers ne seront plus adaptés aux nouveaux trains qui forment un ensemble monolithique de 110 m de long.

La SNCF souhaite donc remplacer ces locaux en rotonde par de nouveaux locaux.

Or cette rotonde est aujourd'hui inscrite comme étant un bâtiment remarquable au PLU de Bagneux. La commune de Bagneux est attachée à cette inscription, considérant qu'il y a lieu de conserver ce témoignage du passé industriel du site, tout en étant, également, attachée à maintenir l'activité sur ce site.

Une solution a été arrêtée permettant à la SNCF de restructurer le site afin d'accueillir les nouveaux trains, tout en répondant à la demande de la commune de Bagneux de maintenant certains éléments du passé : 5 stalles de l'ancienne rotonde seront conservées et réaménagées. La SNCF procédera également à des travaux d'amélioration de la sécurité et de la protection de l'environnement sur le site.

Il est proposé que le PLU de la commune de Bagneux soit mis en compatibilité avec le projet de la SNCF afin de permettre sa réalisation.

2 - Désignation du commissaire enquêteur

Par décision en date du 02 juin 2020, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné Monsieur Olivier JACQUE en qualité de commissaire enquêteur.

3 - Qualité du dossier d'enquête

La qualité des documents mis à la disposition du public dans le dossier d'enquête a permis à celui-ci de prendre connaissance du projet de restructuration du technocentre de la SNCF situé à Bagneux ainsi que du projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bagneux.

La procédure conduisant à cette enquête publique est exposée dans la pièce 0 (pièces administratives) du dossier.

Les documents composant le dossier d'enquête sont clairs et facilement compréhensibles.

4 - Déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée conformément aux procédures réglementaires et aux dispositions énoncées dans l'arrêté préfectoral du 17 août 2020.

La publicité réglementaire de l'enquête a été assurée.

Une réunion préalable à l'enquête s'est tenue le 03 avril 2020. Les Personnes Publiques Associées ont été conviées à cette réunion et ont été invitées à faire part de leurs observations.

Par une décision du 14 mars 2020, la Mission régionale d'autorité environnementale a fait savoir que le projet soumis à l'enquête publique n'était pas soumis à évaluation environnementale.

5 - Participation du public

Aucune observation n'a été portée sur les registres d'enquête papier et dématérialisé.

Le commissaire enquêteur a tenu quatre permanences (deux en présentiel et deux téléphoniques sur rendez-vous); aucune personne ne s'est présentée ou n'a demandé à parler au commissaire enquêteur.

Aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur.

L'absence d'intérêt du public pour cette enquête n'est pas étonnante. D'une part, le projet est très limité dans l'espace et, d'autre part, le site est peu visible du domaine public ou des immeubles les plus proches.

6 – Procès-verbal de synthèse

Le Procès-verbal de synthèse a été adressé au représentant de la SNCF le 03 octobre 2020. Il constate l'absence d'observation reçue par le commissaire enquêteur au cours de l'enquête.

7 - Avis du commissaire enquêteur sur le projet SNCF

Le projet de la SNCF répond à un besoin de restructuration du technicentre situé sur la commune de Bagneux afin de permettre la maintenance des trains de nouvelle génération qui seront mis en service à l'horizon 2021/2023.

Il permet de garder ce site opérationnel et d'y maintenir l'emploi.

Les bâtiments qui seront créés seront écoresponsables et performants thermiquement.

Le réaménagement du site permettra des améliorations substantielles de la sécurité.

Le projet adopté, en accord avec les représentants de la municipalité de Bagneux, maintiendra 5 stalles témoignant des modalités passées d'entretien des locomotives et des wagons.

8 – Avis du commissaire enquêteur sur la mise en compatibilité du PLU de Bagneux.

La mise en compatibilité du PLU avec le projet SNCF entraîne une modification à la marge du document puisque qu'il s'agit d'une simple modification de l'intitulé du bâtiment remarquable C16. Cette modification a donné lieu à une concertation et à un accord entre les représentants de la commune de Bagneux et ceux de la SNCF.

Il y a lieu de remarquer que cette rotonde, qui a été édifée entre 1921 et 1926, a fonctionné jusqu'en 1960. A partir de cette date, elle a connu, à diverses périodes, en particulier en 1976 et 1991, des évolutions ; des parties importantes de la rotonde ont été démolies. Aujourd'hui, il ne reste environ qu'un quart de la rotonde d'origine.

L'édifice, ou du moins ce qu'il en reste, ne bénéficie d'aucune protection au titre du patrimoine et ne semble pas présenter d'intérêt architectural. Son inscription comme bâtiment remarquable au PLU de Bagneux ne peut se comprendre que comme symbolique afin de conserver la mémoire d'un site industriel. Le projet SNCF respecte ce vœu de la municipalité de Bagneux.

9 - Conclusions motivées du commissaire enquêteur

Vu,

- La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Bagneux pour la restructuration du technicentre SNCF situé sur la commune de Bagneux.
- Les différents documents du dossier permettant une bonne compréhension du projet SNCF et de la mise en compatibilité du PLU de Bagneux.
- L'absence d'observation du public lors de l'enquête publique.
- L'avis du commissaire enquêteur sur le projet SNCF développé au chapitre 7 des présentes conclusions motivées.
- L'avis du commissaire enquêteur sur la mise en compatibilité du PLU de Bagneux pour la réalisation du projet SNCF développé au chapitre 8 des présentes conclusions motivées.
- L'enquête s'étant déroulée conformément à la réglementation.

Le commissaire enquêteur donne un avis favorable au projet de restructuration du technicentre SNCF de Montrouge situé à Bagneux.

Le commissaire enquêteur donne un avis favorable au projet de mise en compatibilité du PLU de Bagneux pour la réalisation du projet SNCF.

Ces avis sont émis sans réserve.

Fait au Plessis Robinson
Le 19 octobre 2020



Le commissaire enquêteur
Olivier JACQUE